



Conseil Général
1513 Hermenches

Extrait de Procès-verbal

Séance : 2 septembre 2020
Présidence : Jean-Luc Danalet
Objet : Réfection des chemins des améliorations foncières communaux – solde des travaux AF

Le Conseil Général d'Hermenches

- vu le préavis municipal n° 8 / 2020 du 10 août 2020
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

DECIDE

à main levée et à la majorité des membres présents

1. d'autoriser formellement la Municipalité à faire entreprendre les travaux de réfection de chemins agricoles
2. d'accorder à cet effet une autorisation de dépenses maximum de Frs. 600'000.-- TVA incluse
3. de prendre acte que la dépense sera à charge des budgets de fonctionnement communaux 2020 et 2021

Ainsi délibéré en séance du 2 septembre 2020.

Jean-Luc Danalet
Président

Christiane Jayet
Secrétaire